## ORGANISATION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU COLLEGE GERARD PHILIPE EN CONTEXTE COVID. DECEMBRE 2021

## Objet : Communication de l'équipe des professeurs d'E.P.S envers les familles

Madame, Monsieur,

Depuis le 15 novembre 2021, l'évolution négative de la situation sanitaire avec un **protocole passant du niveau 1 au niveau 2**, implique un réaménagement en E.P.S.

Dans ce contexte si particulier notre première préoccupation sera, avant tout, la sécurité des élèves tant sur le plan sanitaire que physique.

## Rappels du protocole en niveau 2:

-les gymnases peuvent être utilisés pour la pratique des activités physiques et sportives sur le temps scolaire.

Aucun passe sanitaire n'est à présenter dans le cadre des activités scolaires.

- L'usage des vestiaires pour l'EPS est autorisé, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.
- -Dans les collèges le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'un même groupe (classes, groupes de classes ou niveau).

A l'extérieur comme dans les espaces clos, une distanciation physique doit en revanche être maintenue

- -La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.
- -Dans le cadre des niveaux 1 et 2 du protocole, en vigueur en métropole, <u>le port du masque</u> <u>ne s'impose pas dans les espaces extérieurs des établissements</u> même si les élèves et les personnels peuvent le porter s'ils le souhaitent. (En cas de passage au niveau 3 le port du masque en intérieur devient obligatoire avec des pratiques de basse intensité)
- -La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) sont recommandés.
- Les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. Toutefois, lorsque la pratique est en intérieur les sports de contact ne

peuvent être pratiqués et une distanciation doit être adaptée selon la pratique sportive.

-Les activités des associations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) sont des activités physiques et sportives volontaires des élèves et constituent une composante de l'éducation physique et sportive (article L 552-1 du code de l'éducation).

Elles sont donc soumises aux mêmes règles que l'EPS en ce qui concerne le passe sanitaire et doivent respecter le même protocole sanitaire.

## Concrètement en E.P.S au collège Gérard Philipe:

- Les gestes barrières sont respectés. Désinfection des mains en début et fin de séance.
  Port du masque en intérieur lors des temps de pause, pas de masque en extérieur.
  Distanciation obligatoire de 2 mètres en intérieur comme en extérieur (repère des bras tendus entre élèves). Malgré tout le port du masque est possible pour celui ou celle qui souhaite le conserver.
- Les gymnases sont utilisés et ventilés
- L'accès aux vestiaires n'est pas proscrit mais règlementé. Avec l'accord du professeur D'E.P.S seuls quelques élèves pourront y accéder quand il ne leur est pas possible de venir au collège en tenue de sport (pour rappel, les élèves doivent arriver au collège en tenue de sport les jours où ils ont E.P.S). Seuls 6 élèves au maximum pourront accéder aux vestiaires et se changer en conservant leur masques!
- En niveau 2 du protocole, <u>toutes les activités en extérieur sont possibles</u> mais nous avons décidé d'écarter les pratiques où les contacts sont rapprochés et prolongés. <u>En intérieur, seules les activités avec contacts sont interdites</u> et la distanciation est adaptée selon la pratique sportive.
- La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est effective. Aucun groupe n'est mélangé à un autre, aussi bien en intérieur qu'en extérieur. Même lors de conditions climatiques difficiles, seule une classe pourra se retrouver dans le gymnase du collège.
- L'association Sportive fonctionne dans les mêmes conditions que l'E.P.S.